

**Arrêté n°2022 – 151 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels à la commission consultative des personnels enseignants**

**Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,**

*Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;*

*Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;*

*Vu les statuts de l'université ;*

*Vu l'arrêté portant décisions des modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections à venir des organes élus de l'université de Reims Champagne-Ardenne en date du 5 juillet 2021,*

*Vu la délibération n°21-2022 en date du 7 juin 2022 portant création du comité social d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité,*

*Vu l'avis favorable du comité technique de l'université de Reims Champagne-Ardenne du 3 octobre 2022,*

*Vu l'arrêté n°2022-109 relatif à l'organisation des élections professionnelles par voie électronique à l'URCA,*

**Arrête**

**Article 1 :**

Suite au scrutin du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 par voie électronique, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des personnels à la commission consultative des personnels enseignants.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Inscrits	231
Votants	111
Taux de participation	48,05%
Bancs ou nuls	45
Nombre de suffrages valablement exprimés	66
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	6
Quotient électoral	11

Résultats			
Organisation syndicales	Nombre de voix obtenus	Sièges(s) titulaires	Siège(s) suppléant(s)
Sgen-CFDT	66	6	2

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
Frédéric MONTANARI	Lucie FRAN CART
Christelle MAYOLET	Fé thi CHEBLI
Salah BARKA	
Yousra ABIDI	
Stéphanie LECOQ	
David LAFOLIE	

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 12/12/2022



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 12/12/2022

Mis en ligne le : 12/12/2022